## RAISON SOCIALE.



USAGE DE TERMES TELS QUE "ROYAL IMPERIAL," ETC.

*Voir "Compagnies."*

## RAPATRIEMENT.



*Voir "Détention de Jeunes Enfants,"* 1°, 2°.

1° ALIÉNÉE—internée à l'Asile des Aliénés aux frais de l'île, renvoyée dans son pays natal — l'établissement étant rempli d'aliénés, natifs de l'île.

*Re Vincent.* (1910) 26 P.C. 55.

Rapatriement.

2° ALIÉNÉE—Comité de l'Asile autorisé à rapatrier le nombre des aliénés internés à l'Asile, dépassant le nombre pour lequel l'établissement fut construit.

*Re Nicholas—Représentation du P.G.*
(1914) 26 P.C. 368.

3° ALIÉNÉ—L'Aliéné étant indigent et de nationalité étrangère, autorités compétentes autorisés à le faire rapatrier, le Curateur étant sans fonds, et le Comité de l'Asile ayant informé ledit Curateur que l'aliéné était à sa disposition.

*Re Louveau—Représentation du P.G.*
(1915) 26 P.C. 431.

4° FEMME MARIÉE—femme dont le rapatriement avait été ordonné, son mari ayant été condamné à un terme de bannissement—sous les circonstances du cas, libérée par la Cour.

*A.G.* v. *Hebert.* (1911) 26 P.C. 152.

5° D'UNE PERSONNE DE NATIONALITÉ ENNEMIE.—Demande du Procureur-Général que le Vicomte soit nommé d'office pour gérer sa propirété pendant la durée de la guerre—Jugé que vu les circonstances et l'état actuel de la cause, il n'y a pas lieu en ce moment d'entretenir la demande.

*Re Rieseberg, femme Ramm—Représentation du P.G.* (1916) 229 Ex. 336.

## RAPPEL PAR LES MINEURS DES FAITS DE LEURS TUTEURS (Loi).

Rappel par les Mineures des Faits de leurs Tuteurs (Loi).

1° DEMANDE EN ALIÉNATION—RENOUVELLEMENT—Permission d'aliéner biens de mineurs — renouvelée, les héritages n'ayant pas été vendus dans l'an et jour.

*Ex parte de Schaefer, tutrice.*
(1912) 227 Ex. 344.

2° IMMEUBLES DÉVOLUS AU MINEUR CONJOINTEMENT AVEC D'AUTRES PERSONNES —VENTE. Demande du tuteur en aliénation, afin que la part revenant au mineur soit appliquée à son maintien etc.—accordée, l'état présenté par ledit tuteur demeurant logé au Greffe avec le rapport des Jurés-Justiciers.

*Ex parte Giffard, Tuteur.*
(1908) 225 Ex. 414, 415, 421, 422.

3° PERMISSION DE CRÉER hypothèque sur les biens de mineurs.

*Ex parte Bailhache, Tuteur* (1915) 229 Ex. 102.

4° PERMISSION D'ALIÉNER ET HYPOTHÉQUER partie des biens de mineur jusqu'à concurrence des dettes et redevances de la succession de la mère décédée.

*Ex parte Bailhache, Tuteur* (1913) 228 Ex. 333.

## RAT PAROISSIAL.

Rât Paroissial.

*Voir* " *Taxation du Rat et Liste Electorale* (*Loi*)."

## RÉALISATIONS.

Réalisations.

*Voir* " *Décrets, Dégrèvements, etc.,*" 15°, 16°, 17°.

Receveur-Général.

**RECEVEUR GÉNÉRAL.**

*Voir* " *Amendes.*"

Le domaine de la Couronne doit être tenu en son nom.

*Voir* " *Couronne.*"

Recouvrement de Menues Dettes.

**RECOUVREMENT DE MENUES DETTES.**

*Voir* " *Cour pour le Recouvrement de Menues Dettes.*"

Recteurs.

**RECTEUR.**

1° Assermenté Membre du Comité de Taxation de sa paroisse.

*P.G.* v. *Gruchy.* (1913) 228 Ex. 110.

2° Ses Droits

*Voir* " *Cimetières.*"

Rédaction de Dépositions.

**RÉDACTION DE DÉPOSITIONS.**

*Voir* " *Poursuites Criminelles,*" 30°, 31°.

1° Caution—Demande en rédactions de dépositions accordée, moyennant caution des frais tant ordinaires qu'extraordinaires de la cause.

*Houston* v. *Mourant et aus. ex parte Houston.* (1909) 229 Ex. 191.

2° Demande en rédaction retirée.

*Le même* v. *les mêmes, ex parte le même.* (1909) 226 Ex. 201.

3° Frais—Cause abandonnée dans laquelle rédaction de dépositions avait été ordonné à l'instance du défendeur. Sur l'action de celui-ci vers les ci-devant acteurs en dédommagement, etc., la Cour les condamne à lui payer les frais

de son homme d'affaires et de son avocat, légitimement encourus, ainsi qu'un dédommagement, mais rejette sa demande en remboursement des frais de l'engagement d'un Expert pour les besoins du procès. Rédaction de Dépositions.

*Guiton* v. *Gallichan et aus.* (1915) 12 C.R. 109.

4° RAPPEL—sur la demande de la partie qui l'avait demandée, ordre en rédaction de dépositions rappelé, l'acte en preuve demeurant, au surplus, en toute sa force et vertu.

*Raworth* v. " *London & South Western Rly Co.*" (1912) 227 Ex. 496.

**" REFORMATORY OR INDUSTRIAL SCHOOLS."** " Reformatory or Industrial Schools."

*Voir* " *Détention de Jeunes Enfants.*"

**RÈGLEMENT SANITAIRE.** Règlement Sanitaire.

*Voir* " *Infractions aux Lois et Règlements,*" 17°, 18°.

**RÉHABILITATION.** Réhabilitation

*Voir* " *Curatelle,*" 9°, 10°, 11°.

**REMISE DE BIENS.** Remise de Biens.

1° DÉLAI—délai additionnel accordé sur la demande du débiteur et en conformité de la recommandation des Autorisés.

*Ex parte Desreaux.* (1914) 228 Ex. 423.

2° REMPLACEMENT D'UN JURÉ-JUSTICIER—lors de l'octroi de la remise, un des Autorisés remplacé à sa propre requête.

*Ex parte Desreaux* re *Payn, Juré-Justicier.* (1913) 228 Ex. 113.

Remplacement de Propres.

## REMPLACEMENT DE PROPRES.

*Voir " Propres."*

LE PROPRE ALIÉNÉ SE REMPLACE SUR LES ACQUÊTS D'ABORD ET SUR LE MEUBLE ENSUITE, mais seulement à défaut ou en cas d'insuffisance d'acquêts, et l'héritier au propre ne peut être contraint à accepter contre son gré une rente nouvelle ou des deniers en remplacement du propre aliéné. Jugé que la défenderesse, principale héritière aux meubles et acquêts doit remplacer à l'acteur, principal héritier aux propres, l'héritage tenant nature de propres sur les immeubles mêmes tenant nature d'acquêts qui se trouvaient dans la succession à son ouverture.

*Le Gresley* v. *Le Gresley.* (1910) 49 H. 380.

LORSQU'A DÉFAUT D'ACQUETS, un remplacement s'opère en espèces, la somme ainsi reçue n'est pas censée tenir entre les mains de l'héritier aux propres, lieu et nature de propres à fin d'héritage.

*Godfray* v. *Le Gallais, Exécuteur et autres.* (1916) 49 H. 512, 514.

Renouvellement.

## RENOUVELLEMENT.

*Voir " Rappel par les Mineurs des Faits de leurs Tuteurs (Loi)." 1°.*

Rentes.

## RENTES.

1° ARGENT D'ORDRE—Six écus de rente selon l'Ordre du Conseil équivalent à neuf écus de rente—ancien cours.

*Le Cornu* v. *Bailhache.* (1908) 77 Exs. 308.

2° ASSIGNATION—SON EFFET. L'affranchissement d'une rente par le moyen de l'assignation n'en opère pas l'extinction mais simplement l'amortissement. La rente assignée étant perdue dans un décret, la rente originelle revit au profit de l'assignataire. Rentes.

*Gallie* v. *Morley.* (1912) 77 Exs. 383.

3° PAYABLE EN NATURE.

*Voisin* v. *Le Moignan.* (1916) 77 Exs. 442.

4° PRESCRIPTION—La rente réclamée n'ayant été réclamée dans les quarante dernières années et aucun acte recognitif de la redevance n'ayant en lieu pendant ce temps—défendeur déchargé.

*Godfray* v. *Le Lièvre.* (1913) 77 Exs. 397.

5° REMPLACEMENT—RENTE SANS ASSIETTE TROUVABLE — ACTION EN REMPLACEMENT, GARANTS. — Défenderesse condamnée à fournir au remplacement, sans préjudice aux arrérages, et faute à elle de ce faire dans le délai échéant à la St. Michel, condamnée à la rembourser au taux fixé à l'Article 37 de la Loi sur la Propriété Foncière—les quatre garants condamnés à fournir à leurs garanties successivement, le recours du dernier sauf vers qui de droit.

*Le Brocq* v. *Ahier, Ahier* v. *Langlois,* etc. (1908) 49 H. 342.

## RENTE VIAGÈRE.

Rente Viagère.

*Voir " Pension ou Rente Viagère."*

Représentation.

**REPRÉSENTATION.**

PAR LA PARTIE PUBLIQUE A LA COUR ROYALE.

*Voir* " *Poursuites Criminelles,*" 23°.

Répression des Moindres Délits.

**RÉPRESSION DES MOINDRES DÉLITS.**

*Voir* " *Cour pour la Repression des Moindres Délits.*"

Répudiation.

**RÉPUDIATION.**

*Voir* " *Successions,*" 3°—10°.

Résignation.

**RÉSIGNATION.**

DE JURÉ-JUSTICIER.

*Voir* " *Juré-Justiciers,*" 8°.

Résiliation.

**RÉSILIATION.**

DE BAUX.

*Voir* " *Baux.*"

Responsabilité Limitée.

**RESPONSABILITÉ LIMITÉE.**

*Voir* " *Sociétés à Responsabilité Limitée.*"